

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 67 (1922)
Heft: 7

Artikel: L'avenir de notre armée
Autor: Lecomte
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXVII^e Année

N^o 7

Juillet 1922

L'avenir de notre armée¹.

La guerre mondiale est terminée depuis plus de trois ans et le monde n'a pas encore la paix véritable.

On a pu croire un moment que cette guerre serait la dernière grande guerre. On peut encore l'espérer, mais cela devient de jour en jour moins probable. La rancune est au cœur des vaincus et les vainqueurs n'arrivent pas à s'entendre. Les révolutionnaires de droite et de gauche cherchent à profiter de cette situation pour pêcher en eau trouble.

Les patriotes de toutes les nations se demandent avec anxiété ce que deviendra leur pays dans la prochaine tourmente, guerre ou révolution.

Les Etats issus du démembrement des grands empires russe et austro-hongrois seront-ils viables ? D'autres empires ne s'effondreront-ils pas dans un avenir prochain ? L'empire turc est déjà tombé bien bas et le puissant empire britannique commence aussi à s'effriter. Après l'Irlande, l'Egypte, après l'Egypte, peut-être les Indes.

La France et l'Allemagne arriveront-elles à se réconcilier ? N'y aura-t-il pas tôt ou tard, entre ces deux puissances une nouvelle guerre, une guerre à vie et à mort ?

Et, dans tout cela, que deviendra notre petite Suisse ? Lorsque de grands empires s'effondrent et de grandes nations disparaissent, le sort des petits peuples n'est-il pas bien précaire ? Dans la dernière guerre, s'il faut en croire le général Maitrot, *la Suisse et la Belgique auraient été, en cas de victoire allemande, purement et simplement incorporées à l'Allemagne.*

La question de l'avenir de notre patrie et des moyens d'as-

¹ Conférence publique faite à Lausanne le 23 février 1922.

surer son existence et son indépendance doit donc être une des principales préoccupations de nos dirigeants présents et futurs. Parmi ces moyens le principal a été: NOTRE ARMÉE. C'est elle qui, jusqu'ici, nous a préservés de l'invasion et de la révolution.

A la fin du XVIII^e siècle, la Suisse a subi l'une et l'autre pour avoir négligé ses institutions militaires. En 1847, l'armée, énergiquement et sagement conduite par le général Dufour a assuré l'existence de la Suisse. En 1870-71, l'armée a gardé la frontière. Nul ne sait ce qui serait advenu lors de l'entrée en Suisse des « Bourbakis » si nous n'avions pas eu d'armée.

De 1914 à 1918 notre armée a de nouveau gardé la frontière. Si nous n'avons pas été envahis, c'est en bonne partie à elle que nous le devons. Ici, pour être juste, je dois dire que le rôle du général Wille a été un rôle ingrat et que nous lui devons probablement plus qu'on ne le croit généralement en Suisse romande. Si Wille avait été le « pur Boche » que certains croient, il lui aurait été facile, avec les pouvoirs très étendus dont il disposait, de créer un incident qui nous aurait jetés dans les bras de l'Allemagne. Nous devons lui savoir gré de n'avoir rien tenté de semblable.

Enfin, en novembre 1918, l'armée nous a préservés de la révolution bolchéviste.

Il est donc fort naturel et nécessaire de se préoccuper de l'avenir de cette armée qui, jusqu'ici, a été notre sauvegarde.

J'ai déjà émis quelques idées à ce sujet dans divers articles de la *Gazette de Lausanne* et dans ma brochure: *L'Avenir de notre armée*, parue au printemps dernier dans les *Editions Forum*. Cette brochure m'a valu des critiques féroces de la part de divers journaux révolutionnaires ou germanophiles, en particulier justement du général Wille. Les critiques de ce dernier m'ont fait voir que le général n'a pas lu ma brochure ou que, s'il l'a lue, sa connaissance insuffisante du français l'a induit en erreur. Il y a vu des choses qui n'y sont pas. Je me dispense donc de lui répondre.

La question n'est d'ailleurs pas de savoir si les idées que j'ai émises constituent la solution juste et définitive du problème, ce à quoi je ne prétends nullement. L'essentiel est que

le problème soit posé de façon à inciter les patriotes soucieux de l'avenir de la Suisse à en rechercher la solution.

* * *

Il y a, à la base de nos institutions militaires, deux principes qui ont si bien passé dans le sang de notre peuple que pour beaucoup de très bons Suisses c'est presque un sacrilège de les mettre en discussion. Ces deux principes sont :

La neutralité absolue.

Le service militaire universel et obligatoire.

Ceux qui considèrent ces principes comme des dogmes intangibles oublient que le premier date du Congrès de Vienne, c'est-à-dire de 1815, et le second de 1817. Même si l'on admet à priori que ces principes étaient justes à l'origine et qu'ils le sont encore aujourd'hui, rien ne nous prouve qu'ils doivent le rester de toute éternité. Il est donc non seulement loisible, mais utile et par conséquent nécessaire de les mettre en discussion.

Je ne veux d'ailleurs pas me lancer dans un débat abstrait sur la neutralité absolue et la neutralité relative. Je me borne à remarquer que rien, pas plus dans le traité de Vienne que dans celui de Versailles, ne nous *impose* la neutralité absolue. Il se pourrait donc fort bien que, dans un conflit futur, nos dirigeants trouvent conforme aux intérêts du pays d'y renoncer soit d'emblée, soit au cours de la guerre, comme l'ont fait plusieurs Etats lors du dernier conflit.

D'ailleurs, au point de vue de l'avenir de notre armée, cette question-là n'a pas grande importance. Neutres ou pas, nous aurons besoin d'une armée aussi longtemps que nos grands voisins en auront une. Pour nous la question du désarmement ne peut se poser que lorsque nos voisins auront sérieusement désarmé, ce qui, à vues humaines, ne sera pas de sitôt.

Etant donné que nous ne voulons pas désarmer pour le moment, le premier point à élucider est de savoir par quoi nos armements doivent être limités. On peut pour cela partir de deux points de vue différents. Nos germanolâtres qui prêtent à la France les plus noirs desseins à notre égard, clament que nous devons rester armés jusqu'aux dents, à

n'importe quel prix, ce qui nous conduirait à bref délai à la banqueroute.

Un point de vue plus raisonnable est que nous devons tenir compte en premier lieu de notre capacité financière. L'or est aujourd'hui plus que jamais le nerf de la guerre, et de cet or nous n'avons évidemment pas assez pour entretenir une puissante armée. Notre situation financière nous oblige à réduire notre budget militaire au strict nécessaire. Nos Chambres fédérales viennent de voter péniblement un budget de 81 millions. Des gens qui ne sont ni pacifistes ni communistes ont voté pour une réduction importante de ce chiffre ; cela prouve qu'il y a des objections économiques sérieuses à le dépasser. Nous devons donc pour nos budgets futurs tabler sur un chiffre approximatif de 80 millions au maximum.

Il est de toute évidence que cette somme ne permet pas d'instruire et d'équiper complètement, d'après les idées les plus récentes sur la guerre, tous les hommes valides dont nous disposons. Tout ce que nous pouvons faire c'est de chercher à nous rapprocher le plus possible de cet idéal, en tenant compte, en premier lieu, de nos propres ressources, mais aussi et c'est là, à mon avis, un point capital, de celles que nos voisins pourraient, dans certaines circonstances et sous certaines conditions, mettre à notre disposition.

En bon français, nous sommes amenés à nous demander si l'intérêt de la défense nationale n'exigera pas, dans un avenir plus ou moins éloigné, que nous renoncions à notre neutralité absolue, puisque nos moyens financiers ne suffisent pas à nous procurer une armée assez forte pour garantir cette neutralité et notre existence nationale. Le moyen le plus simple en théorie serait assurément de conclure une alliance avec l'un de nos voisins qui s'engagerait à faire l'appoint qui nous manque. Cela, soit en troupes et matériel en temps de guerre, soit en « nerf de la guerre » en temps de paix. J'ai lu quelque part que pendant de longues années tout le budget militaire du Montenegro était payé par la Russie. Une situation analogue ne serait donc pas inouïe en matières de relations internationales.

Je crois cependant que cette éventualité doit être écartée

d'emblée. Elle ne plairait certainement pas à notre peuple et probablement moins encore à nos voisins qui cherchent tous à faire des économies sur leurs budgets militaires. Ce serait le renouvellement de l'adage : Point d'argent, point de Suisses. Comme personne n'a d'argent, personne ne voudrait de Suisses.

Il nous faut donc, avant de nous déterminer sur la voie à suivre, nous rendre un compte aussi exact que possible de ce que nous pouvons et de ce que nous ne pouvons pas faire par nos propres moyens.

Pour avoir une armée correspondant à nos ressources, nous pouvons rogner sur :

- les effectifs,
- le matériel,
- l'instruction.

Quand je dis « rogner », c'est par rapport à l'armée idéale et non à l'armée actuelle où les crédits pour le matériel et l'instruction sont déjà rognés ou « rerognés » jusqu'à l'extrême limite.

Dans notre armée actuelle on pourrait évaluer les trois facteurs comme suit :

Effectifs : Plus que suffisants (env. 400 000 hommes).

Instruction : A peu près suffisante.

Matériel : Insuffisant.

Un raisonnement simpliste nous conduirait à dire : Il faut diminuer les effectifs jusqu'à ce qu'ils soient dans une juste proportion avec le matériel, nous pourrions alors écrire partout : A peu près suffisant, et en même temps nous réaliserions une économie.

Ce n'est malheureusement pas si simple que ça. Notre matériel de guerre n'est pas seulement insuffisant en quantité. Certains matériels, et justement les plus coûteux : artillerie lourde, chars d'assaut, aviation de combat, gaz toxiques, etc., nous font complètement défaut.

Or, sans un certain minimum de ces matériels spéciaux toutes les qualités physiques, morales ou intellectuelles de nos troupes perdent énormément de leur valeur.

Un des principaux enseignements de la guerre moderne

est l'importance énorme du matériel. *L'Instruction française sur l'emploi tactique des grandes unités du 6 octobre 1921*, destinée à servir de base à l'instruction de l'armée française débute ainsi : Le fait saillant de la guerre est, à coup sûr, le progrès réalisé dans l'armement des troupes.

Le chroniqueur de la *Revue militaire française* ajoute : Qu'est-ce à dire sinon la reconnaissance de l'importance primordiale du matériel ?

Sans vouloir s'exagérer cette importance, il faut bien se rendre compte que les temps sont passés où il suffisait de longues piques et de lourds morgensterns maniés par des bras robustes, pour être à peu près sûr de remporter la victoire.

Sans doute, l'essentiel est et restera toujours l'homme, « the man behind the gun ». Néanmoins, dans la future organisation de notre armée la question du matériel est de beaucoup la plus importante et surtout la plus délicate. Toutes les belles phrases proclamant la supériorité de l'homme sur la matière et du facteur moral sur le facteur matériel n'y changeront rien.

Pour les questions d'effectifs et d'instruction, le peuple suisse est en effet seul juge et souverain. Il peut, si le cœur lui en dit, s'astreindre au service militaire depuis le berceau jusqu'au seuil de la tombe et s'imposer 50 cours de répétition de 100 jours chacun. L'étranger en prendra peut-être ombrage et peut-être pas, mais nous ne sommes pas obligés de passer par lui.

Pour les questions de matériel, par contre, nous sommes dans une très large mesure tributaires de l'étranger, auquel nous n'avons aucun moyen d'imposer notre volonté sur ce point.

Avant la guerre mondiale, nos voisins nous fournissaient sans difficulté tout le matériel de guerre et les matières premières que nous étions capables de payer. C'était une simple opération commerciale. Aujourd'hui la situation est tout autre, sous ce rapport. Premièrement, nous n'avons pas les moyens financiers nécessaires pour équiper toute notre armée d'une façon suffisante d'après les idées modernes. Deuxièmement, ce qui est encore plus grave, nous ne sommes pas

sûrs de pouvoir obtenir, même en le payant, le matériel indispensable à notre armée.

Notre grand fournisseur d'avant-guerre, l'Allemagne, n'a, d'après le traité de Versailles, plus le droit de fournir. La fabrication de matériel de guerre tend d'ailleurs à devenir un monopole d'Etat. Aussi je me pose avec une vraie anxiété cette question : Admettant que nous arrivions à mettre sur pied, techniquement et financièrement, un projet d'armée moderne, où trouverons-nous le matériel ?

Pendant quelques années, nous trouverons peut-être encore des laissés-pour-compte de la grande guerre, des rossignols, mais après ?

Nos voisins, Italiens ou Français, seront-ils assez naïfs pour nous fournir sans de sérieuses garanties, leurs derniers modèles d'avions, d'obusiers, de bombes toxiques, etc. ?

Et si nous n'avons pas un certain minimum de ces matériels modernes, ne sommes-nous pas voués d'avance à la défaite ?

C'est sur ce point que j'ai tout spécialement voulu attirer l'attention en publiant ma brochure *L'Avenir de notre armée*. Aucun de mes nombreux critiques ne m'a suivi sur ce terrain glissant. La question n'a fait aucun progrès, c'est pourquoi j'ai cru nécessaire de la reprendre aujourd'hui.

Je ne crois pas pouvoir mieux le faire qu'en reproduisant ci-dessous les conclusions auxquelles j'étais arrivé dans ma brochure :

« Nous devons nous résoudre à traiter les questions internationales en nous basant non plus sur notre souveraineté absolue et notre neutralité intangible, mais sur la conscience des devoirs que la solidarité internationale nous impose.

Cela coûtera un petit sacrifice d'amour-propre à quelques doctrinaires intransigeants, mais cela assurera le développement normal de nos relations internationales et de notre existence nationale. Cela assoira l'avenir de notre armée sur une base solide.

Somme toute, l'avenir de notre armée n'est pas une question purement militaire qui puisse être résolue dans un bureau d'état-major ou devant une commission d'experts militaires suisses.

C'est même plus qu'une question nationale, qui puisse être résolue

uniquement par le peuple suisse, ou ses représentants, ou ses dirigeants.

C'est une question mondiale, dont les bases devront être posées par une entente entre notre gouvernement et la Société des Nations, et dont les détails devront être discutés entre nos experts militaires et ceux des pays qui nous avoisinent.

Je ne saurais dire ce qui sortira de ces débats, mais je crois qu'il est puéril de croire à une réorganisation de notre armée sur d'autres bases que celles-là.

Sans doute, nos experts militaires ont raison de faire des avant-projets pour ne pas être pris au dépourvu, mais ce sont et resteront des avant-projets aussi longtemps que le grand problème du rôle mondial de notre armée n'aura pas été résolu.

Tant mieux pour nous si les experts étrangers sont peu exigeants et nous accordent tout ce dont nous avons besoin, sans exiger toutes les contre-prestations que j'ai mentionnées.

L'essentiel, c'est que le ravitaillement de notre armée en matériel de guerre soit assuré par des accords internationaux, pour le temps de paix et pour le temps de guerre.

Il faudra, en outre, que pour le cas de guerre, les conditions d'intervention de troupes étrangères soient prévues et précisées.

Voici à peu près sur quelles bases je me représente qu'un accord pourrait se faire :

La Suisse organise un certain nombre de régiments ou brigades d'infanterie et de cavalerie instruites et équipées de façon à pouvoir collaborer utilement avec les troupes d'autres pays. La Société des Nations — ou, par délégation, l'un de ses membres — s'engage à fournir à ces troupes tout le matériel nécessaire, pour autant que la production indigène n'y suffirait pas.

La Suisse organise des troupes de forteresse et de montagne, aptes à défendre les passages des Alpes contre tout venant. La Société prend, en ce qui concerne le matériel de ces troupes, les mêmes engagements que ci-dessus.

La Suisse limite son artillerie et ses services spéciaux (sauf le service sanitaire) à peu près à leur développement actuel. La Société, ou son mandataire, prend, en ce qui concerne le matériel de ces troupes, les mêmes engagements que ci-dessus. En cas de guerre, elle s'engage à fournir à l'armée suisse tout le matériel spécial (artillerie lourde, etc.) que les experts jugeront utile, avec le personnel nécessaire.

La Suisse augmente ses services sanitaires de façon à pouvoir soi-

gner, en plus de ses propres blessés et malades, un nombre déterminé de blessés et malades étrangers. Elle organise son service territorial de façon à pouvoir maintenir ses troupes à l'effectif de guerre pendant une période à fixer, tout en veillant au service d'échange et d'internement de prisonniers étrangers. La Société prend les mêmes engagements que ci-dessus pour le matériel. »

Comme je le disais en commençant, ces conclusions n'ont pas la prétention d'apporter la résolution du problème, mais d'en poser les bases. Si quelqu'un trouve une meilleure solution, je serai le premier à l'en féliciter.

Dans une conversation que j'ai eue, l'année dernière, si je me souviens bien, avec un fonctionnaire supérieur du Département militaire fédéral, cet interlocuteur a émis l'opinion que la Suisse pourrait, s'il le fallait, fabriquer elle-même son matériel de guerre. Rien ne nous empêche, en effet, en théorie pure, de construire des fonderies de canons, des fabriques d'aéroplanes, de gaz toxiques, etc. En pratique, c'est un peu différent.

Premièrement, cela coûterait indubitablement très cher, et c'est justement là que notre chatte a mal au pied, puisque nous devons déjà maintenant faire des tours de force pour nous en tirer avec les ressources que les Chambres mettent à la disposition du Département militaire.

Secondement, même avec des moyens financiers suffisants, cette solution serait boiteuse, car nous resterions malgré tout tributaire de l'étranger pour la plus grande partie des matières premières, à moins d'en accumuler en temps de paix des réserves considérables, ce qui nous est également interdit par notre situation financière.

Donc, dans l'état actuel de la science et de l'industrie, cette solution doit être considérée comme inadmissible. Si, dans un avenir plus éclairé, on arrive à fabriquer en Suisse du charbon, du fer et du blé artificiels, on pourra reprendre l'idée du fonctionnaire en question.

Jusqu'alors je persiste à croire que le maintien intégral du principe de la neutralité absolue est incompatible avec le développement normal de nos institutions militaires.

* * *

Recherchons maintenant ce qui en est du deuxième principe fondamental de ces institutions, à savoir le service militaire *universel et obligatoire*.

J'ai dit plus haut que la solution apparemment la plus simple du problème financier serait de diminuer les effectifs et de laisser le matériel tel quel. Je crois avoir démontré que cette solution était inadmissible en ce qui concerne le matériel. Si nous voulons avoir une armée, il faut *augmenter le matériel*, et de beaucoup.

Reste à examiner la question de la diminution des effectifs, en d'autres termes, de l'abandon du principe de l'obligation universelle de servir. Il est évident que de cette façon on réaliserait une notable économie. Il est non moins évident que, disons, 200 000 hommes bien instruits et équipés défendront plus efficacement notre indépendance que 3 ou 400 000 hommes mal instruits et mal équipés. On ne peut donc pas rejeter à priori toute dérogation au principe du service militaire universel et obligatoire.

C'est sans doute ce qu'ont pensé le chef de l'état-major général et la Commission de Défense nationale lorsqu'ils ont mis sur pied leur avant-projet d'octobre 1920 dont, par parenthèse, on a fort peu entendu parler depuis le printemps dernier. Cet avant-projet ne faisait d'ailleurs au principe qu'un léger accroc. Voici ce qu'il proposait :

L'obligation pour tout Suisse de servir son pays doit être maintenue, mais la situation financière ne permet pas d'incorporer, d'équiper et d'instruire à fond, en temps de paix, tous les hommes valides.

Il faut donc que tous fassent l'école de recrues, mais seulement les trois quarts seront ensuite incorporés dans l'armée. Le reste entrera, en temps de guerre, dans les dépôts. De cette façon, on réalisera une économie permettant de bien instruire et équiper les autres.

Autant qu'on peut en juger par les critiques de la presse et les discussions dans les sociétés d'officiers, cette innovation a été assez fraîchement accueillie, en tous cas en Suisse romande. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'elle doive

être rejetée. Pour le moment on n'a encore rien trouvé de mieux.

Personnellement, je crois qu'on pourrait obtenir la même économie en déchargeant davantage les anciennes classes d'âge. Le chef de l'état-major général, à qui j'ai eu l'occasion d'en parler le printemps passé et qui est certainement mieux documenté que moi, est d'avis contraire. Je n'insiste donc pas sur ce point.

Je retiens seulement ceci :

Le maintien *intégral* du service militaire universel et obligatoire est *difficilement compatible* avec le maintien, par nos propres ressources, d'une armée instruite et équipée conformément aux enseignements de la dernière guerre.

Que faut-il conclure de tout cela ? Jusqu'à ces derniers temps, il n'y a, à ma connaissance, que deux officiers qui aient donné dans la presse une opinion plus ou moins ferme à ce sujet. Ce sont le colonel Pierre Sarasin, de Bâle, et son homonyme le colonel-divisionnaire Charles Sarasin, de Genève. Le premier, dans un article du *Journal militaire suisse* de Bâle, désespère d'arriver à maintenir une armée par nos propres moyens financiers. Plutôt que de se lancer dans des innovations d'un rendement problématique, il préfère le désarmement pur et simple. Son homonyme n'est pas de cet avis. Il a écrit, il y a deux ans, dans la *Revue militaire suisse*, un article dans lequel il prenait pour base de la future organisation militaire un budget de 40 millions, ce qui est évidemment insuffisant. Depuis lors, il s'est, si je le comprends bien, rallié à l'avant-projet de l'E.-M. G. et au chiffre quasi-officiel de 80 millions environ. Il pose en principe comme moi, qu'il faut faire dépendre nos institutions militaires de notre capacité financière plutôt que de notions abstraites.

Ces questions commencent cependant à préoccuper le public et non seulement le public purement militaire. La livraison de février de la *Revue militaire suisse* n'a pas contenu moins de quatre articles qui y font plus ou moins allusion. Le capitaine Cingria, recherchant une nouvelle discipline, a insisté sur la nécessité de moderniser nos règlements militaires et

de les mettre mieux en harmonie avec les conditions actuelles de la vie. Le col. Knapp, commandant de la 22^{me} Br. I, et M. Agénor Krafft, étudient, en partant de points de vue un peu différents, l'application de l'art. 18 de notre Constitution : *Tout Suisse est tenu au service militaire*. M. Krafft constate que ces dernières années on n'a pas appliqué strictement le principe de cet article et, en juriste, il conclut qu'il semble bien qu'il y ait lieu de le remettre en chantier pour lui donner plus de souplesse. Le col. Knapp, au contraire, voudrait voir l'article 18 appliqué plus strictement. Tous deux sont d'accord pour demander qu'on sorte de l'équivoque, qu'on revise la Constitution ou qu'on l'applique.

Dans sa chronique, le col. Feyler leur fait remarquer à tous deux « que le choix entre le service général et l'armée de cadres n'est pas nécessairement le premier objet à envisager et que le point de départ doit être cherché plus haut ».

Je suis, une fois de plus, absolument de l'avis de M. Feyler. Le col. Knapp reconnaît d'ailleurs aussi que cette question est envisagée d'un point de vue trop étroitement militaire par les uns, trop exclusivement financier par les autres.

On semble donc d'accord pour dire qu'il faut prendre la question de plus haut qu'on ne le fait généralement. Pour moi, je dis qu'il est impossible de la prendre de trop haut et je répète : L'avenir de notre armée est une question mondiale.

* * *

J'en viens maintenant aux conclusions pratiques à tirer de cette discussion plutôt théorique. Que faut-il faire ? Quelle attitude convient-il de recommander au peuple vis-à-vis du projet de l'état-major si ce dernier s'avise soudain de le ressortir tel quel de ses cartons ?

Je crois que mes lecteurs auront comme moi l'impression que la situation n'est pas encore suffisamment éclaircie et qu'il convient d'adopter une attitude très réservée vis-à-vis des innovations de toute nature dans le domaine militaire.

La commission du désarmement siège ; l'idée du désarmement général est dans l'air, mais celle de la guerre de revanche, de la lutte finale, l'est aussi. Nul ne peut, à l'heure actuelle,

prévoir laquelle de ces deux tendances l'emportera. Ce qu'on peut dire, c'est que dans les deux cas, de profondes modifications de nos institutions militaires deviendront très probablement nécessaires, mais dans des sens différents. Si l'idée de désarmement triomphe, notre neutralité absolue deviendra un mot vide de sens ; nous serons amenés à diminuer notre armée et nous renoncerons peut-être au service militaire obligatoire, pour le remplacer par un service plus ou moins civil d'éducation physique et morale ¹. Ce que j'en dis n'est d'ailleurs pas une idée en l'air ni même une idée personnelle. Elle a été émise sous une forme très catégorique, à fin mars 1919, par Lloyd George, dans un message au Conseil suprême.

« Quand la rivalité des armements aura cessé entre les grandes puissances, la Ligue des Nations pourra imposer non seulement à l'Allemagne, mais aux petits Etats de l'Europe, une limitation des armements et *l'abolition de la conscription*. Si les petits Etats peuvent organiser des armées de service obligatoire mobilisant des centaines de milliers d'hommes, des guerres de frontières seront inévitables dans lesquelles toute l'Europe sera entraînée. A moins d'imposer cette limitation universelle des armements, nous ne ferons pas une paix durable. »

Sans doute, Lloyd George a changé d'avis bien des fois depuis lors et, en outre, son avis ne fera pas nécessairement loi. N'empêche que si cet avis triomphait auprès des grandes puissances, nous serions forcés d'en tenir compte. Notre peuple lui-même ne voudrait certainement pas, à la longue, s'astreindre à des charges militaires plus lourdes que celles des peuples voisins.

Si les idées belliqueuses reprennent le dessus, nous serons, au contraire, obligés de tendre nos forces jusqu'à l'extrême limite pour ne pas être balayés dans la grande tourmente. Nous serons amenés à décréter ce que Hindenbourg et Ludendorff ont réclamé en vain pendant les deux dernières années de guerre : le service militaire obligatoire pour tous les hommes et le service auxiliaire pour toutes les femmes

¹ Ces jours derniers le Conseil national a voté, à une faible majorité, il est vrai, une motion dans ce sens.

de n'importe quel âge, aptes à être employés dans n'importe quelle branche de l'économie de guerre. Dans ce cas, nous serons aussi obligés d'envisager très sérieusement l'éventualité de conclure, dès le temps de paix, des *conventions précises* avec l'un ou l'autre de nos voisins, soit pour équilibrer notre budget, soit pour assurer les fournitures de matériel de guerre et, d'une manière générale, le ravitaillement de l'armée et du pays en temps de paix, soit pour régler les conditions d'une intervention militaire en cas d'agression.

J'ai parlé de *conventions précises*, je crois nécessaire d'insister sur ce que j'entends par là. En effet, une intervention militaire, comme d'ailleurs toute opération militaire, doit, pour avoir des chances raisonnables de succès, être soigneusement préparée. Il faut que les états-majors des parties contractantes étudient ensemble les diverses hypothèses et fixent pour chacune d'elles le mode d'emploi des troupes et moyens de lutte combinés. Il faut fixer le nombre des divisions ou corps d'armée qui auront à intervenir, la composition de l'artillerie lourde, de l'aviation, etc. Il faut préparer le transport de ces troupes et leur mise en œuvre au jour fixé et sur la ligne fixée. Tout cela, dans les conditions de la guerre moderne, ne peut pas s'improviser. On a même déjà émis l'opinion, à propos des prétendues conventions anglo-belges d'avant-guerre, que ce serait à l'avenir un devoir pour les Etats neutres de conclure des conventions de ce genre, à titre éventuel, avec chacun de leurs voisins en prévision d'une violation de leur neutralité par tel autre. Chacun sait aujourd'hui que nous avons fait quelque chose d'analogue au printemps 1917 et que cela a donné lieu, de part et d'autre, à un sérieux travail d'état-major qu'il aurait été préférable de trouver déjà fait.

Si nous regardons autour de nous, nous voyons que M. Poincaré, évidemment d'accord en cela avec les experts militaires français, ne veut pas d'un pacte anglo-français qui ne contienne pas des précisions sur les conditions d'intervention des troupes britanniques.

De vagues traités d'alliance ou de protection n'ont pas plus de valeur pour nous que les chiffons de papier de 1830 n'en ont eu pour la neutralité de la Belgique.

Ce que j'ai dit des conventions militaires s'applique également aux conventions économiques, pour le ravitaillement de la nation en général.

Mais, me dira-t-on peut-être, avec qui concluons-nous ces conventions militaires précises ? Peut-être avec tout le monde, au nom de la sacro-sainte neutralité absolue ? Ce serait un peu beaucoup. Peut-être, au nom du même principe, avec tous nos voisins ? Ce serait déjà plus raisonnable, bien qu'on ne voie pas bien quel appui militaire nous pourrions espérer de la principauté de Lichtenstein ni même de la République d'Autriche dans son état actuel.

Aussi longtemps que l'Allemagne ne fait pas partie de la Société des Nations, la conclusion d'un accord militaire avec elle serait certainement considéré par nos autres voisins comme un acte inamical et doit donc être écartée pour le moment. Restent la France et l'Italie, ce qui laisse encore la place à bien des éventualités diverses.

On peut, par exemple, concevoir un accord passé entre la Suisse d'une part, et la Société des Nations d'autre part, pour le cas d'invasion de la Suisse par un Etat non membre de la Société, c'est-à-dire, dans l'état actuel de l'Europe, par l'Allemagne. Dans ce cas, soit la France, soit l'Italie, soit ces deux puissances ensemble, et peut-être d'autres encore, pourraient fonctionner vis-à-vis de nous comme mandataires de la Société et nous porter secours, militairement et économiquement.

On peut aussi concevoir un accord passé avec la France en cas de danger du côté de l'Italie et inversement.

Je ne veux pas faire de politique ici, mais il est évident pour moi, contrairement aux idées qui ont longtemps prévalu en haut lieu, qu'au point de vue purement militaire c'est l'accord avec l'Italie qui serait de beaucoup le plus urgent. En effet, contre une attaque italienne nous pouvons, à moins d'être complètement surpris, nous défendre nous-mêmes. La nature nous a dotés d'une frontière excessivement forte du côté de l'Italie et nos troupes valent certainement les troupes austro-hongroises qui ont victorieusement défendu, pendant plus de trois ans, le Carso et le Tyrol contre toutes les forces militaires

de l'Italie. Les moyens de guerre ultra-modernes, chars d'assaut, gaz, avions de bombardement, n'ont pas grand effet en haute montagne. Point n'est donc besoin, en cas de conflit avec l'Italie, d'appeler d'emblée l'étranger, Français ou Allemand, à notre secours.

Dans l'état actuel (je souligne actuel) de l'Allemagne, une invasion allemande ne doit pas non plus nous inspirer une crainte bien sérieuse.

Par contre, je crois que nous pouvons sans fausse modestie admettre que nous ne pourrions pas, par nos propres moyens, tenir tête à la France. Je répète que je parle ici au point de vue purement militaire. Je n'ai, je crois, pas besoin d'affirmer que je n'ai rien de commun avec la meute germanolâtre qui hurle sans cesse sa haine de la France et sa crainte, vraie ou simulée, de l'impérialisme français. Je constate seulement que si, par un fatal concours de circonstances, nous devons subir dans un avenir prochain une invasion française, seule une intervention italienne *soigneusement préparée* pourrait, à vues humaines, nous sauver d'un désastre.

Je ne crois pas trahir les secrets de notre état-major en disant ici que, récemment, dans un cours théorique auquel j'ai pris une part infime, on avait pris pour base un thème analogue et on avait été obligé de faire intervenir des troupes italiennes pour donner quelques chances de succès à la défense suisse.

Encore avait-on dû reconnaître que cette intervention improvisée se serait faite dans de mauvaises conditions et aurait produit des résultats insuffisants. Une convention précise, fixant les effectifs à fournir par l'Italie, leur plan de transport et leur plan d'emploi, aurait été indispensable.

Somme toute, aussi longtemps que l'une des deux tendances, pacifiste ou revancharde, n'aura pas nettement le dessus, gardons-nous d'apporter à nos institutions militaires des modifications qui préjugent la question dans un sens ou dans l'autre. D'ailleurs, aussi longtemps que la situation reste ce qu'elle est, le danger de conflit mondial à *bref délai* est minime. L'organisation actuelle, qui a supporté la tempête de 1914-1918, peut encore, provisoirement, suffire à nos besoins.

Comme le dit fort bien le colonel Knapp, s'il est juste de tenir compte de la situation financière, pas n'est besoin d'être abstinent ou non-fumeur pour estimer qu'un peuple qui boit et fume pour un milliard par an peut bien dépenser 80 millions pour son armée.

Continuons donc à appliquer, loyalement et sans faiblesse, l'organisation actuelle, tout en rognant sur les dépenses inutiles. En même temps, envisageons, pour l'époque où la situation mondiale se sera éclaircie, une réforme largement conçue. Dans les études préparatoires de cette réforme, ne nous laissons pas guider uniquement par la tradition et les idées préconçues. Tout en tenant largement compte du passé, ne craignons pas d'envisager l'abandon partiel, au besoin même total, des deux principes de la neutralité absolue et du service militaire obligatoire qui ont été jusqu'ici à la base de nos institutions militaires.

(A suivre.)

Colonel LECOMTE.

